

Les parents d'élèves dans le 1^{er} degré

Parents et École ont pour mission commune de réussir l'éducation des enfants.

Les parents d'élèves sont donc membres à part entière de la communauté éducative.

1) Le rôle des parents

Leur rôle est reconnu par la loi et leurs droits garantis par des dispositions réglementaires : droit d'information, droit d'expression et droit de participation.

Avec les établissements scolaires, ils ont des relations régulières et de qualité, placées sous le signe de la confiance.

Attention : le guide de l'autorité parentale à l'école sert de référence et est à connaître pour respecter les droits des parents, que la situation soit conflictuelle ou non.

2) Les parents d'élèves élus

Ils siègent au conseil d'école. Ils sont élus chaque année lors des élections organisées à la mi-octobre.

3) Les parents accompagnateurs

Les parents d'élèves peuvent être sollicités pour l'accompagnement des sorties pédagogiques et éducatives ainsi que pour la gestion de petits groupes, en BCD par exemple. Les élèves restent toutefois entièrement sous la responsabilité de l'enseignant.

Lorsqu'ils interviennent dans les apprentissages et pas seulement pour la sécurité d'une activité, les parents sont soumis au même principe de neutralité que les enseignants.

4) Engager la relation aux parents : quelques pistes...

Le dialogue repose sur une écoute, un respect mutuel et un accueil réciproque des différences.

La rencontre enseignant-parent relève d'une invitation et non d'une convocation afin de créer d'emblée un climat favorable.

Le lieu et l'horaire les plus appropriés sont à rechercher en commun, en tenant compte des contraintes de chacun. Annoncer l'objectif de l'entretien à ce moment-là est essentiel.

Il est préférable de ne pas évoquer uniquement les difficultés de l'élève, mais de chercher à valoriser les efforts de l'élève, ce qui se passe bien qui peuvent constituer des points d'appuis.

Mieux vaut ne pas s'arrêter aux constats, mais amener les parents vers des propositions. On ne peut tout résoudre, mais orienter les parents vers un interlocuteur spécifique s'avère souvent pertinent : médecin, assistante sociale, psychologue scolaire, etc. *A minima*, l'entretien doit anticiper la suite : ce que l'élève peut faire pour progresser encore, les perspectives pour les prochains échanges.

Par souci d'adaptation à son interlocuteur, il faut veiller à garder un vocabulaire accessible, compréhensible. En effet, tous les parents ne possèdent pas forcément les codes de l'institution, certains ont même des souvenirs douloureux de leur scolarité, d'autres ont des difficultés avec la langue française.

Il est obligatoire de prendre contact avec la famille chaque fois que cela est nécessaire pour sa bonne information (dégradation du comportement, baisse des résultats scolaires, soucis avec d'autres élèves...).

L'agressivité cache souvent des peurs ou des craintes. Dans tous les cas, il ne faut pas oublier que comme au théâtre, l'enseignant assure un rôle. Il représente une institution, un cadre ; les propos ne lui sont pas destinés personnellement. En cas de tension prévisible, il est possible de demander au directeur ou à la directrice ou à un collègue d'assister à l'entrevue.